



21-22 MAI 2022

8h-17h - Entrée 2€

FOIRE AUX PLANTES

30 exposants du monde végétal
Plantes, arbustes, arbres...
Achat, vente, conseil...

PARCOURS BOTANIQUE

1 heure de balade dans le village
avec 80 variétés de fleurs
et d'arbres remarquables balisés

ANIMATIONS

- *Démonstration d'Art Floral avec Gaétan Jacquet
Vice-champion de France des Fleursites*
- *Ateliers Sensibilisation Environnement*
- *Ateliers «Apprendre à Bien Composter»*
- *Marchés de producteurs le dimanche matin*
- *Restauration organisée par les associations du village*



21-22 MAI 2022
à Crotenay
Jura, Franche-Comté

Foire aux plantes, Arbustes,
Arbres
Parcours botanique
Expositions - Animations
Restauration
Marche le dimanche matin

BULLETIN D'INSCRIPTION

Dénomination Sociale :

Nom, prénom du responsable ou Gérant :

N° SIREN :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Portable :

Mail :

ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

Produits proposés :

Spécialités :

Type de stand : Vitabri / Tente, dimensions :

Banc de marché, façade ou îlot

Autres : préciser

Surfaces nécessaires :

Voulez-vous proposer une animation ? Oui Non Durée proposée :

Les stands seront surveillés par les bénévoles la nuit du samedi. Les véhicules ne sont pas autorisés sur le lieu d'exposition. Un parking vous sera réservé.

Si les conditions sanitaires le permettent, restauration sur place.

Date de réponse définitive le 15 mai 2022 sous réserve du nombre de place disponibles.

Le site ouvrira ses portes à 8h00 pour les exposants.

Le site ouvre ses portes aux visiteurs de 9h00 à 17h00 (Tarif : 2 € > 18 ans)

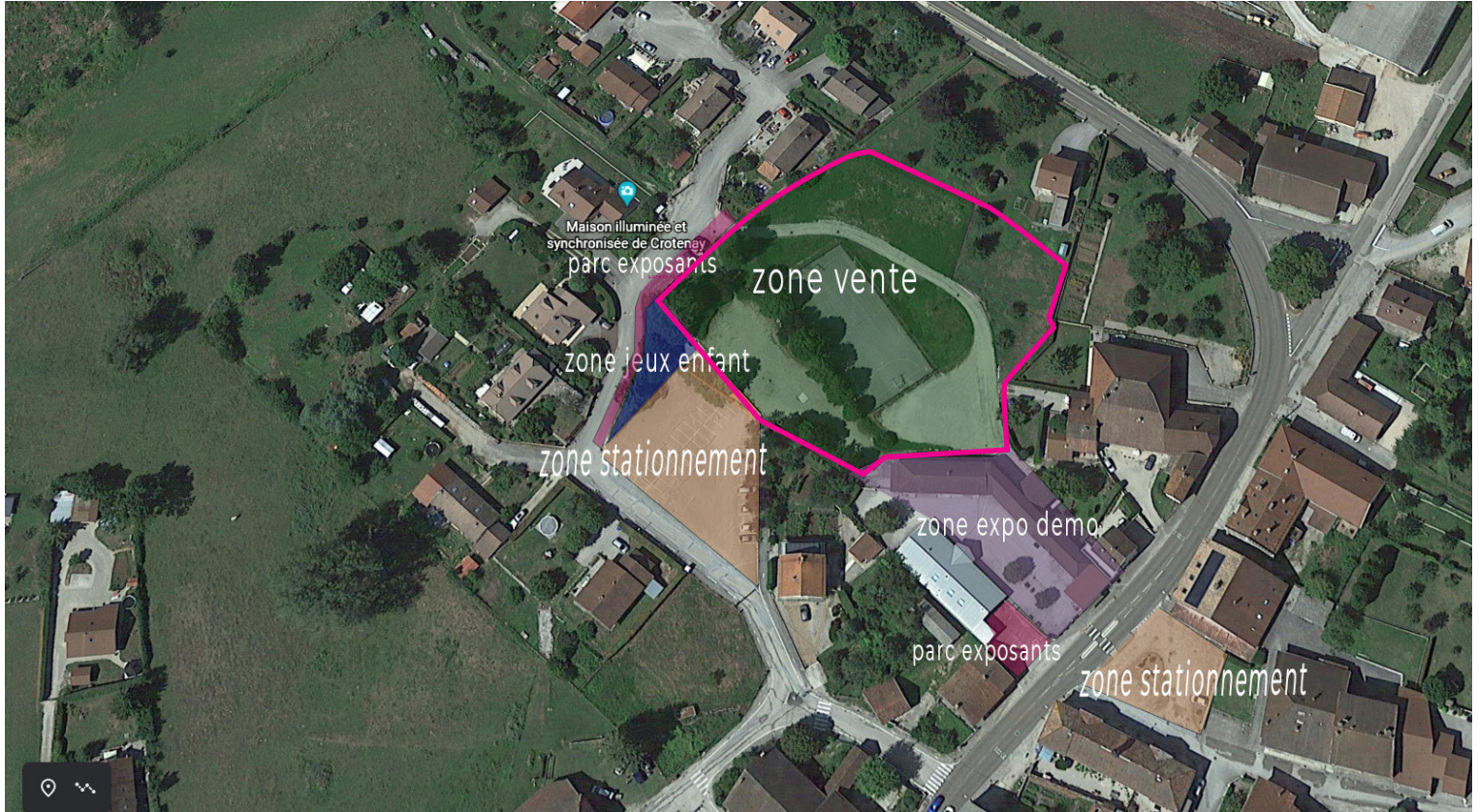
PLAN



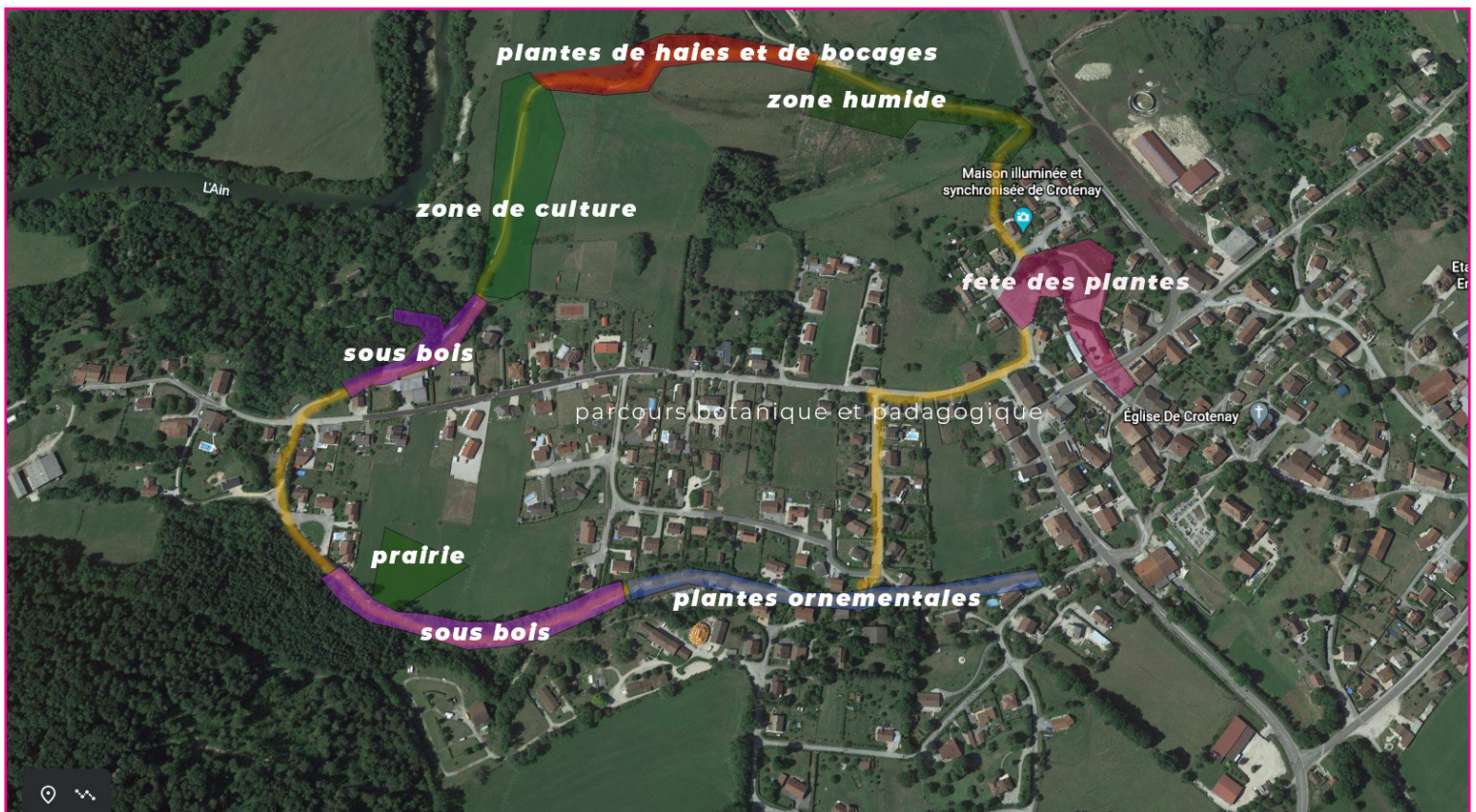
Crotenay
Jura, Franche-Comté

PLAN DE LA MANIFESTATION

Des points d'eau seront mis à disposition si besoin.



PARCOURS BOTANIQUE



RÉGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Art. 1 - Les exposants s'engagent à vendre des produits de qualité.

Art. 2 - Les exposants doivent prendre soin du matériel fourni (Chaises, tables, ...) et s'engagent de prendre à leur charge les frais de réparations si dégradations.

Art. 3 - L'exposition est réservée aux professionnels du végétal et associations du village.

Art. 4 - Les organisateurs se réservent le droit d'expulser un exposant susceptible de troubler l'ordre de la manifestation.

Art. 5 - Les informations indiquées sur le bulletin d'inscription sont répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant la durée de la manifestation.

Art. 6 - Les places sont attribuées dans l'ordre chronologique de réceptions des bulletins d'inscription.

Art. 7 - Les objets déballés sont sous la responsabilité des exposants tant en cas de vol, casse ou tout autre préjudice. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du lieu de manifestation.

Art. 8 - Les exposants ont l'obligance de rester exposer jusqu'à 16h15 minimum.

Art. 9 - Prière de ramener vos déchets avec vous. Des poubelles seront mises à disposition uniquement pour des déchets classiques et non pour abandonner des objets détériorés.

Je soussigné(e),, affirme avoir lu tous les articles ci-dessus et accepte tous les termes du règlement.